

## Malfaçon: des dizaines de logements menacés de destruction en Savoie



[GRENOBLE](#) (AP) - Plusieurs dizaines de constructions individuelles ou collectives bâties dans la vallée de Maurienne (Savoie) depuis le printemps 2004 vont vraisemblablement être détruites, de même que 14 remontées mécaniques, le béton utilisé étant défectueux. Au bout de quelque mois, le mortier s'effrite et se désagrège sous l'effet de l'humidité.

La petite station de Valmeinier (Savoie) a dû ainsi fermer près de 800 lits sur les 10.000 de son parc touristique. "C'est un manque à gagner important pour la commune, pour les commerçants et pour les remontées mécaniques", déplore son maire Philippe Baudin, interrogé par l'agence Associated Press. La situation est identique dans la station voisine de Valoire.

L'ampleur de la malfaçon est apparue réellement au printemps 2006, lorsque plusieurs résidences de tourisme construites depuis 2004 ont été fermées. Le béton utilisé pour les fondations ou les murs s'effrite avec une facilité déconcertante: quelques secondes suffisent pour creuser, du bout des doigts, un trou dans les murs de soutènement pourtant épais d'une dizaine de centimètres.

L'alerte a été donnée par la commune de Saint-Jean-de-Maurienne (Savoie) après des travaux de rénovation effectués en 2004. "Au printemps 2006, on s'est aperçu que les bétons n'avaient plus aucune consistance et étaient devenu friables", raconte Patrick Arvier, responsable de la voirie à la mairie. Plusieurs lampadaires fixés au sol par du béton ont été retirés de toute urgence, étant sur le point de s'effondrer. Plusieurs aménagements scellés également par du mortier étaient tombés.

Une rapide enquête a permis d'établir que le béton en cause provenait de la société Béton Rhone-Alpes (BRA), filiale des ciments Vicat. Selon les premières expertises, des granulats utilisés pour sa fabrication auraient été pollués accidentellement. Un document de la Direction départementale de l'équipement (DDE) de Savoie précise que la société en cause est Béton Rhône Alpes (BRA, groupe Vicat), qui utilisait dans ses centrales à béton de Saint-Jean et de Saint-Michel-de-Maurienne (Savoie) des granulats issus des premiers travaux du futur tunnel ferroviaire Lyon-Turin. "Après analyse chimique, il s'avère que les bétons incriminés contiennent du sulfate potentiellement réactif (anhydrite), l'anhydrite réagit avec l'eau, ce qui se traduit par une très forte augmentation de volume, et entraîne la ruine du béton", analyse le rapport. Aucune précision n'est donnée sur la provenance de cet anhydrite dans le béton.

"Si, effectivement, il est établi que les désordres sont la conséquence des produits que nous livrons, nous assumerons nos obligations à l'égard des personnes qui pourraient être victime de ces désordres. Si nous devons les indemniser, nous les indemniserons", estimait Bernard Titz, directeur adjoint de Vicat Ciment, sur l'antenne de [France-3](#) Alpes.

Le dossier se trouve entre les mains de la [justice](#). Pour l'instant, toutes les constructions touchées n'ont pas encore été recensées. Une première estimation fait cependant état déjà de plusieurs dizaines de millions d'euros de préjudice. AP

boi/st